

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont es 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 4 Mai 1872.

Le vote de l'article 3 du projet sur le Conseil d'Etat, conférant à l'Assemblée la nomination des conseillers, est un acte de vigueur, un symptôme de réveil, un témoignage profond de sens politique de la part de la majorité parlementaire.

Nous sommes heureux que tous les députés du Lot aient repoussé l'amendement, qui voulait investir du droit de nomination M. Thiers et ses ministres.

Il importe, en effet, qu'il se forme enfin une majorité résolue, animée de l'esprit conservateur, organisée pour le jour où s'ouvrirait inopinément la succession de M. Thiers. L'Assemblée doit apparaître au pays comme une ancre de salut contre les espérances de la démagogie, fortifiées depuis un an, par une faiblesse trop grande du pouvoir exécutif. Elle vient de dire hautement, par son vote sur l'article 3, qu'elle comprend tous ses devoirs, et que la modération dont elle a fait preuve jusqu'ici était de sa part un sacrifice et non une abdication.

On a beaucoup remarqué que M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville ont voté avec la majorité.

Le Journal des Débats publie les renseignements qui suivent :

« Le chiffre de la majorité n'est pas très-élevé. Il ne faut pas s'y tromper cependant, l'importance parlementaire de ce vote est considérable.

« Il montre, en effet, de nouveau où se trouve véritablement la majorité dans la Chambre. C'est une indication donnée dans des conditions toutes particulières de clarté et d'évidence; c'est un fait qu'il est toujours intéressant de constater.

« La droite et le centre droit ont emporté le vote contre le centre gauche et la gauche. C'est du moins probablement la disposition générale qu'offrira le scrutin, sauf exception. Encore une fois, la majorité ne dépasse pas de beaucoup la minorité, mais elle représente une force solide et compacte qu'il serait difficile d'entamer. C'est un minimum, mais que les éléments qui lui sont opposés sont dépourvus de cohésion, et la puissante action du gouvernement lui-même ne peut que leur donner une consistance temporaire, mais non pas même une faible majorité.

« Voilà ce qui rend cette épreuve particulièrement décisive. Rien n'y a manqué. La droite et le centre droit n'avaient pas présenté le projet. C'est le gouvernement qui en est l'auteur, qui a insisté pour qu'il fût discuté alors que les esprits étaient plutôt tournés vers les impôts et la loi militaire. La droite et le centre droit se sont prêtés à cette demande, mais ils ont résolu de faire passer le projet tel qu'ils le comprenaient, c'est-à-dire en attribuant à l'Assemblée la nomination des conseillers.

« Le gouvernement n'a pas voulu céder sur ce point, et s'est rapproché, selon son habitude, de la gauche. La droite et le centre droit, abandonnés à leurs propres forces, ont fermement accepté la lutte, comptant sur le succès. Aujourd'hui même M. de Kérédret a bien précisé à l'avance le caractère de ce vote. « On s'aura, s'est-il écrié, que nous ne sommes pas aussi divisés qu'on veut bien le croire, et sur tout qu'on le souhaite. » Et ces mots ont été couverts d'applaudissements à droite et au centre.

« En vain le garde des sceaux est-il venu prêter à la gauche l'appui de son talent si vigoureux et si habile, et de sa voix d'habitude favorablement écoutée par la majorité, en vain M. Gambetta n'a-t-il pas persisté dans le mouvement vers la majorité. Il n'aurait dû rester évidemment pas été suivi. En

vain les orateurs les plus influents du centre gauche ont-ils pris la parole entre deux séances orageuses (si ce que l'on rapporte des réunions de cette fraction parlementaire est exact.) Tous ces puissants adversaires n'ont pas ébranlé la majorité de droite et du centre, qui est restée la majorité.

« Elle l'a emporté de 30 voix sans l'appui du gouvernement. Avec le gouvernement, ces 30 voix deviendraient rapidement 400 ou 150. Vous verrez cependant que quelques-uns des amis du pouvoir continueront à soutenir qu'il n'y a dans cette Chambre ni union ni majorité. Cela rappelle certain jeu de théâtre où l'on voit un personnage en chercher bruyamment un autre partout, excepté là où il se trouve réellement, et où les yeux des spectateurs l'aperçoivent distinctement.

« La séance a d'ailleurs été excellente et fait honneur à l'Assemblée. Inutile de rappeler le talent hors ligne de M. Dufaure. M. Batbie a fait en réponse un discours admirable, celui d'un orateur absolument maître de son sujet, disant juste ce qu'il faut dire et comme il faut le dire, un vrai modèle d'éloquence parlementaire, telle qu'on la comprend dans les pays parlementaires par excellence, en Angleterre, par exemple.

« L'amendement de MM. Bertaud et Bardoux était rédigé avec habileté et modération et devait évidemment rallier le maximum de suffrages pouvant être obtenus contre la majorité. M. Gambetta a brillé par son absence dans cet instructif et intéressant débat. J'oubliais : il a appelé M. Batbie « professeur de droit. » M. Batbie a paru résister à ce formidable argument.

« La majorité a évidemment été surtout frappée par cette considération pratique : que si l'on veut avoir un Conseil d'Etat, il faut qu'il reste d'accord avec l'Assemblée, puisqu'il peut être appelé à l'aider dans la préparation des lois. On aurait peut-être pu s'abstenir de rétablir pour le moment le Conseil d'Etat, et beaucoup de bons esprits inclinaient vers cet avis. Mais enfin il n'a pas prévalu, le gouvernement lui-même le combattant énergiquement. Du moment qu'il doit y avoir un Conseil d'Etat, l'Assemblée ne veut pas s'exposer à ce que ce Conseil vienne dénaturer ses lois sous prétexte de les perfectionner. »

La libération du territoire.

Le Siècle publie le compte-rendu de la dernière séance de la commission de la libération du territoire, qui est chargée d'examiner diverses propositions relatives à un impôt sur le capital pour payer les Prussiens.

On sait que notre député M. Pagès Dupont fait partie de la commission et est très-hostile à cet impôt.

M. le ministre des finances a donné à la commission d'importantes informations nous les reproduisons d'après le Siècle :

« Deux sortes de questions étaient posées au ministre des finances :

1° Si la France était en mesure de payer avant le mois de mai 1874, — dernier délai fixé par le traité de Francfort, — le complément de l'indemnité de guerre, les Prussiens évacueraient-ils le territoire immédiatement après le payement ?

2° Quelle est l'opinion du gouvernement à l'égard des propositions de MM. Philippoteaux et de Carayon-Latour ?

Sur le premier point, M. de Goulard a répondu par une déclaration dont, malgré la réserve dont elle est entourée, on comprendra toute l'importance.

Il a dit que l'on pouvait être assuré que, du jour où ils seraient payés, les Allemands évacueraient notre territoire. Le gouvernement, qui a fait de la question de la libération du territoire l'objet de ses soucis les plus pressants, qui attache son honneur

à la prompt réalisation de cette grande et patriotique tâche, c'est pouvoir l'affirmer.

Sans que des négociations caractérisées aient été engagées, on peut dire qu'il y a eu des pourparlers. M. de Goulard croit savoir que M. d'Arnim, qui, à l'heure où il parle, doit être de retour à Paris, a reçu des instructions de son gouvernement qui lui permettent d'entamer de sérieuses négociations, et l'on peut être sûr que le gouvernement mettra toute sa sollicitude à débarrasser nos malheureux concitoyens des départements encore occupés de la présence de l'étranger.

Sur le deuxième point, M. de Goulard a dit d'abord que le résultat insuffisant de la souscription patriotique pour la libération du territoire justifiait outre mesure la prudence qu'avait montrée le gouvernement et l'abstention qu'il avait recommandée à ses agents et qu'il avait pratiquée lui-même.

En ce qui concerne les propositions de MM. de Carayon-Latour et Philippoteaux, le gouvernement n'a encore aucune opinion quant aux voies et moyens à adopter pour la libération du territoire.

Toutefois il croit pouvoir dire que le monde préconisé par ces deux députés offre de graves inconvénients. L'emprunt forcé, pour être réalisé, exigerait la mise en vigueur d'un vaste exercice qui révélerait la fortune de chaque citoyen. Or, il est à craindre qu'à côté de déclarations véridiques faites dans un véritable sentiment patriotique, il n'y ait de fausses déclarations. De sorte que les citoyens les plus sincères seraient les plus imposés, et que cette inégalité serait une grave atteinte au principe d'équité.

Malgré cela, le gouvernement ne croit pas que la commission doive cesser ses travaux; au contraire, il croit qu'elle doit les poursuivre et chercher la meilleure solution de cette grave et difficile question. Elle communiquera au gouvernement les résultats auxquels elle sera parvenue, et celui-ci les mettra à profit en tout ou en partie, s'il les croit bons.

Avant tout, le gouvernement réclame pour lui, dans cette question, la liberté d'action quant au choix du moment et des moyens à employer pour arriver à la libération du territoire. Il est impossible aujourd'hui de faire connaître ses intentions, la plus grande réserve lui est imposée par les circonstances mêmes; mais on peut être certain qu'il ne faillira pas à la tâche à l'accomplissement de laquelle il s'est particulièrement voué et que la libération de notre sol sera, jusqu'au jour de sa réalisation complète, le constant objet de ses préoccupations.

Ces déclarations ont été parfaitement accueillies par la commission, qui, après le discours du ministre, a levé la séance.

La commission a décidé que, suivant la demande de M. de Goulard, elle continuerait ses études et ses travaux et qu'elle en transmettrait les résultats au gouvernement.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 2 mai.

La première entrevue de M. Thiers et du comte d'Arnim, dont je n'ai pu hier vous dire qu'un mot, car elle venait à peine d'avoir lieu, a été très-apical. Le représentant de l'Allemagne a assuré le Président de la République des intentions conciliantes de son gouvernement, et s'est attaché à dissiper les appréhensions qu'avaient pu faire naître parmi nos hommes d'Etat les nouvelles alarmantes envoyées de Berlin à quelques journaux anglais. Il est avéré aujourd'hui que ces nouvelles, si elles n'ont pas été inventées dans un but de spéculation, sont tout au plus basées sur les déclamations de quelques chauvins berlinois trop prématurément préoccupés de notre réorganisation militaire, mais qu'elles ne répondent, à aucun degré, aux dispositions actuelles

du gouvernement prussien. Bien que l'entrevue entre M. Thiers et le comte d'Arnim ait été assez longue, je ne crois pas que la grosse question des mesures à prendre pour hâter la libération de notre territoire ait été encore abordée. Elle le sera dans tous les cas très-prochainement, mais il ne faut pas que le public s'attende à être tenu jour par jour au courant de cette difficile négociation et l'on peut présumer, au contraire, qu'on ne saura rien de certain à cet égard, avant que tout soit terminé.

Le vote tendant à la nomination des membres du Conseil d'Etat, fait une vive impression dans les régions parlementaires et gouvernementales. D'après ce qui se dit dans les cercles de la droite et du centre droit, il faut y voir surtout une conséquence de la conviction où l'on est, dans ces deux fractions de l'Assemblée, qu'il existe une véritable alliance entre M. Thiers et M. Gambetta. Or, comme il est certain que cette alliance n'existe pas, il ne serait pas impossible qu'à la troisième délibération, la majorité mieux inspirée ou moins préoccupée d'un danger imaginaire, revint au vrai principe en remettant au pouvoir exécutif le soin de nommer les conseillers d'Etat. On fait observer que le duc d'Aumale et le prince de Joinville jusqu'à présent si cauteux dans leurs votes politiques, ont voté très ostensiblement cette fois avec la majorité de l'Assemblée.

Le vote d'hier n'a rien d'hostile à M. Dufaure. On disait même, ce matin, dans un groupe de députés de la droite que, si M. Dufaure manifestait l'idée de se retirer, une démarche serait faite auprès de lui par des membres de la majorité, pour l'en empêcher.

L'Officiel publie ce matin les nominations du comte d'Harcourt à Londres et de M. de Bourgoing à Rome. On s'attend à y voir paraître incessamment les nominations de M. Jules Ferry à Athènes, du marquis de Noailles à Washington et de M. de Gabriac à la Haye, qui sont aujourd'hui considérées comme certaines. Il ne restera plus alors qu'à pourvoir au poste de Stockholm resté vacant depuis la nomination de M. Fournier à Rome.

Le général de Cissey a déclaré hier à la commission de la proposition Bamberger, que le gouvernement n'était pas favorable à la publication des documents de l'enquête sur les capitulations. La commission étant néanmoins unanime à persister dans son vœu pour la publication de ces documents, le ministre de la guerre a dû en informer ce matin le gouvernement qui d'ailleurs, à ce qu'on m'assure, ne prétend pas empêcher d'une façon absolue cette publication, mais seulement la restreindre aux points essentiels.

On fait observer avec raison que le maréchal Bazaine, en publiant sa brochure, a appelé lui-même la discussion sur les graves événements auxquels il a été mêlé.

Le bruit que le général Wimpffen allait être traité devant un conseil de guerre ne paraît pas fondé.

La réapparition de Gaulois, qui était considérée comme probable, il y a quelques jours, rencontre aujourd'hui des difficultés.

Le duc de Chartres est parti hier pour l'Angleterre.

La commission des grâces vient d'être saisie des pourvois des individus condamnés à mort pour l'assassinat des Dominicains d'Arcueil, mais elle ne pourra les examiner que dans sa séance de samedi.

Les avis de Londres, portent que l'Impératrice Eugénie est à peu près guérie. Les avis de Berlin constatent, d'autre part, que la santé de l'Empereur Guillaume continue à décliner visiblement.

Les informations positives continuent de manquer sur les affaires d'Espagne. On présume que Don Carlos a pris la voie de mer pour se rendre au milieu de ses partisans armés.

INFORMATIONS

On affirme que M. Gambetta, lors de la maladie de M. Thiers, a réuni ses amis et les a engagés, dans le cas où un malheur arriverait, à prévoir l'éventualité de l'élection d'un président de la République. « Dans le cas, leur aurait-il dit, où vous auriez pensé à moi, je vous engage à y renoncer. Il faut rallier toutes les opinions républicaines sur le nom d'un homme qui n'effraie pas les opinions modérées : M. Grévy. »

La gauche radicale aurait compris l'opportunité des paroles de M. Gambetta, et préparerait un projet de vice-présidence. Il faut attribuer au même ordre d'idées le silence gardé par M. Gambetta lors de l'interpellation Raoul Duval.

En attendant l'heure fortunée de leur retour aux affaires, les radicaux font la nique à leurs créanciers.

Le ministre de l'intérieur avait adressé au préfet des Bouches-du-Rhône le compte de la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée réclamant 40 mille francs pour réquisitions opérées dans les derniers mois de 1870. Le conseil général vient de refuser de prendre en charge cette dette.

Dans la même séance, le conseil a refusé d'acquitter également la facture des malheureux pourvoyeurs de la nourriture des administrateurs du 4 septembre.

Les fournisseurs vont se décider à traduire devant les tribunaux compétents la pléiade de ces amis du peuple qui aiment à manger, boire et se promener à si bon compte.

Le général de Wimpfen a adressé au *Siècle* une protestation contre le rapport du conseil d'enquête relatif à la capitulation de Sedan. Le rapport a déclaré que le plan adopté par le général Ducrot lorsqu'il dut prendre le commandement des mains du maréchal de MacMahon blessé, c'est-à-dire la retraite sur Mézières, était plus rationnel que le plan adopté deux heures plus tard par le général de Wimpfen, après qu'il eût réclamé et pris la direction des opérations. Le général de Wimpfen défend son plan.

Le 8 février 1871, M. César Pradier, capitaine de vaisseau, major de la flotte à Lorient, général commandant les subdivisions de l'Ain et de Saône-et-Loire, se portait candidat à l'Assemblée nationale. Après avoir vu les bulletins de vote à son nom et les journaux soutenant sa candidature retenus à la poste par ordre du citoyen Frédéric Morin, aujourd'hui rédacteur du *Rappel*, alors préfet de Saône-et-Loire, M. le général Pradier fut arrêté, pendant les élections, par une bande de soldats garibaldiens ameutés contre lui par ce fonctionnaire.

Odieusement maltraité, il fut remis aux mains du citoyen Morin et maintenu au secret pendant plus de cinq heures, en compagnie de deux capitaines du génie, dont le seul crime était d'avoir voulu prendre la défense de leur chef. Ces trois officiers étaient revêtus de leur uniforme.

La justice fut saisie de l'affaire, et la cour martiale de Châlons envoya au bagne deux agents subalternes, le lieutenant Lhémeux et le caporal Dézoulet, qui déclarèrent avoir agi à l'instigation de la préfecture et en avoir reçu de l'argent. Ce fut tout ; M. Chavot, alors procureur de la République à Mâcon, ne voulut même pas ordonner l'ouverture d'une instruction contre l'auteur principal, et la perte de cinq pièces du dossier assura au citoyen Morin une impunité scandaleuse.

Le 8 février 1872, après avoir attendu un an, le général Pradier, désespérant d'obtenir justice, s'est adressé à l'Assemblée nationale et a déposé à la questure une pétition demandant une enquête sur les faits relatifs à l'arrestation dont il a été victime.

Le *Figaro* publie de nouveaux détails sur le mobile qui aurait amené le drame de famille dont le château de Kermel a été le théâtre :

« M. de Kermel aîné, le meurtrier, entretenait, paraît-il, des relations avec une servante de sa mère. M. de Kermel le jeune, crut devoir, à ce propos, présenter à son frère quelques observations fort douces, du reste, arguant surtout, et avec raison, du mauvais effet produit, tant au château de Kersalaün que dans les environs.

« — Dis-lui de quitter la maison, lui conseilla-t-il : tu feras ailleurs ce que bon te semblera, mais au moins les convenances seront gardées et le scandale des relations d'un Kermel avec une domestique cessera.

« Au lieu de prendre ce conseil en bonne part, M. de Kermel aîné apostropha violemment son frère et lui dit :

« — Si tu parles ainsi, c'est que pendant le temps que tu es resté sans moi à Kersalaün, avant que je ne fusse revenu de la guerre, tu as, toi-même, eu des rapports avec cette fille.

« — C'est faux ; je n'ai rien à cacher, et la preuve, c'est que je vais de ce pas prévenir ma mère, ne voulant pas voir une pareille scène se renouveler.

« M^{me} de Kermel, prévenue en effet, annonça à son fils aîné qu'elle allait immédiatement congédier la servante.

« — Si vous la renvoyez, s'écria-t-il, je partirai aussi.

« — Mon fils, dit alors M^{me} de Kermel, si vous préférez une servante au toit de votre mère, à l'affection et au respect que vous lui devez, je vous verrai partir sans regret.

« Un quart d'heure après la servante quittait en effet Kersalaün, et, c'est en voyant se dénouer ainsi sa liaison, grâce à l'intervention de son frère, que M. de Kermel, pris d'une fureur aveugle, se vengea par un assassinat.

« Nous le répétons, tout indique qu'une révolution violente a dû s'accomplir en peu d'instants dans le cerveau du meurtrier, qui, jusque-là, avait joui de l'estime universelle, et l'incolérence de sa déclaration en se constituant prisonnier ne paraît heureusement pas laisser de doute à cet égard. »

Les mandrins espagnols.

Une bande de filous adroits exploite, depuis longtemps déjà, les départements qui ont été habités par des réfugiés politiques espagnols. Cette bande paraît nombreuse et bien organisée. Elle a des ramifications dans plusieurs villes de la péninsule, parmi lesquelles nous citons positivement Carthagène. Ces ramifications s'étendent jusqu'à Ceuta (Afrique).

Plusieurs journaux ont déjà averti le public ; mais la recrudescence et l'extension que prend en ce moment leur genre d'opérations nous engageant à revenir sur cette affaire.

Les mandrins espagnols pratiquent le vol, et tout ce qui concerne leur état, avec une habileté réelle. Ils possèdent un langage mielleux et varié, propre à capter la confiance des simples : la grande famille des dupes est la mère nourricière de la grande famille des filous. Pour obtenir la confiance des victimes, ils varient le roman, mais le fond est toujours le même : on va pouvoir en juger. Ces correspondants inconnus et mystérieux se déclarent vos très obligés si vous daignez accepter les offres magnifiques qu'ils vous font. On vous demande un petit sacrifice, puis un sacrifice plus grand. Si vous livrez l'argent, le tour est fait.

Voici maintenant le procédé :

Un certain jour, arrive d'Espagne une lettre adressée à une personne riche et considérée. L'auteur de la lettre, partisan de Don Carlos, ou colonel au service de la reine Isabelle, dit avoir, lors de son émigration en France, déposé dans un lieu sûr une cassette renfermant trois ou quatre cent mille francs. (Nous faisons grâce au lecteur du récit dramatique des circonstances qui ont précédé et amené l'enfouissement du trésor.) L'heureux propriétaire de la cassette irait bien la chercher ; il sait où elle est ; il se rappelle au pied de quel arbre il l'a déposée ; il a même eu soin de faire un plan détaillé des lieux. Le plan a été cousu secrètement dans le collet d'une redingote... Mais... l'édit propriétaire, reconnu et arrêté en Catalogne, puis traduit devant un conseil de guerre pour sa fidélité au malheur, est enfermé dans une citadelle, où l'édit conseil l'a condamné à subir une détention plus ou moins prolongée (la moyenne est de dix ans).

Dans l'impossibilité d'aller recueillir son trésor, il s'adresse avec confiance à une personne dont l'honorabilité et la bienfaisance sont, de lui, bien connues. On offre à cette personne une récompense honnête, par exemple 100,000 francs. Si le menu offert allèche le correspondant et lui convient, le marché est conclu : il ne s'agit plus que de s'entendre sur les moyens. On est prié d'affranchir sa réponse, — les captifs n'ont point d'argent, — et de la mettre sous une double enveloppe, l'intérieure au nom du destinataire, l'extérieure au nom d'un monsieur ou d'une dame qui mérite toute la confiance du prisonnier, et qui la lui remettra fidèlement.

On répond... Le colonel prisonnier réplique courrier par courrier. Il va transmettre, à sa tendre épouse, restée libre, l'ordre de se rendre en France, munie de la fameuse redingote dans le collet de laquelle est cousu le plan. Mais... (il y a toujours des mais) la chère dame est loin de rouler sur l'or, ni même sur l'argent : il faut lui faire une petite avance de quatre ou cinq cents francs pour le voyage. Il serait même bon d'y joindre votre photographie, pour vous faire reconnaître de la dame (historique). Nota : ne pas charger ni recommander votre envoi, parce que le gouverneur de la place fait ouvrir devant lui toutes les lettres chargées ou recommandées qui viennent de l'étranger. — On devine pourquoi.

Le français bonasse lâche les cinq cents francs... Vite une nouvelle lettre d'Espagne... Les cinq cents francs ont été saisis par la police : le gouvernement a entendu parler de l'affaire. La dame, en raison de sa respectabilité, a été mise dans un couvent où elle est gardée par de féroces sentinelles. Tout serait donc perdu si dans ledit couvent on n'avait découvert une vieille domestique avec laquelle il serait possible de nouer des relations... intéressées. Donc, nécessité d'envoyer une nouvelle et plus forte somme. Le français, dégoûté ou mieux avisé, serre les cordons de la bourse, Jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus.

Mais doucement ; l'espagnol, lui, n'a pas juré de n'en pas prendre d'autres. Allons, vite à la besogne ! Une lettre, écrite d'une autre main, mais du même style que la première, part pour la France. Un prisonnier de noble race a quelque peu endommagé, pour l'amour de son prince, un agent de police. Messieurs de la justice n'ont pas voulu prendre la chose en plaisanterie. On a coffré le noble hidalgo comme un simple mortel, et le voilà réduit à une misère si grande... qu'il ne peut même affranchir sa lettre.

L'illustre personnage possède une malle à double fond dans laquelle se trouvent 400,000 francs, dernier débris d'une ancienne fortune mangée au service de la légitimité. Pour sauver cette malle et le trésor caché dans le premier dessous, il s'agit de faire passer la susdite en des mains sûres. Une personne d'une honnabilité reconnue, et qui voudrait bien se contenter du quart de la somme (toujours 100,000 francs) en récompense de ses peines, peut remplir cet office. Le français, qui n'a eu à payer que les ports de lettres, à l'aller et au retour, accepte la proposition.

Le noble enfant de Mercie envoie alors à son correspondant français un *Bulletin du chemin de fer espagnol*, constatant le dépôt au chemin de fer et l'enregistrement, à votre nom et à votre adresse, de la précieuse malle à double fond, poids : 35 kilos. Le coffre va partir... il part... Pas du tout. Malheur des malheurs ! Le coffre servait de gage à un hôtelier absent. La senora hôtelière, après avoir fait pas mal de manières, avait bien consenti à se dessaisir de la malle ; mais le farouche hôtelier arrive sur ces entrefaites, demande la malle à cor et à cris, se précipite au chemin de fer, arrive juste au moment où le train va partir, consigne le colis et ne consentira désormais à lâcher sa proie qu'après avoir reçu 475 fr. qui lui sont dus pour frais de nourriture de l'hidalgo, tant avant que depuis son incarceration. Hélas ! trois fois hélas ! cher correspondant mon ami, envoyez-moi les 475 francs, ou tout est perdu, même mon portrait enrichi de diamants, qui est dans le double fond de la malle.

Le correspondant commence à trouver la chose drôle, il hésite ; néanmoins il finance... Na-t-il pas entre les mains, comme garantie, le rassurant bulletin du chemin de fer, — imprimé, — sans lequel on ne peut retirer le colis déposé ?... Il va donc enfin recevoir le bienheureux coffre...

Pas si vite ! — Monsieur le correspondant, cher ami, vous avez un peu tardé, l'hôtelier a jéré et la justice est intervenue. Les frais ont fait boule de neige : ils montent déjà à 1,500 francs. Vite, il faut envoyer de l'argent, sinon, tout est plus que jamais perdu, et un illustre défenseur des bons principes, qui vous écrit sur du papier doré sur tranches, avec couronne ducale, est lui-même perdu avec le reste.

On réfléchit. Les appétits de dame Justice espagnole semblent considérables ; on refuse de les satisfaire. On se contente de prendre une résolution virile : on attendra l'arrivée du coffre à double fond, et on paiera tous les frais avec les valeurs qui y sont incluses. Naturellement le coffre ne vient pas. Le prisonnier, aussi malin que le correspondant français, n'ignore pas qu'il pourrait puiser à pleines mains dans son coffre, par l'intermédiaire du

géolier qui a sa confiance ; mais il s'en garde pour deux raisons : la première parce que le prétendu coffre est un mythe... à moins qu'il ne soit rempli de cailloux (poids : 35 kilos) ; la seconde parce que le vrai but serait manqué : il n'y aurait plus de raison pour tirer de l'argent de la bourse d'une innocente dupe. L'affaire en reste là. Le filou espagnol se frotte les mains et cherche d'autres victimes.

Ceci, cher lecteur, n'est point un conte fait à plaisir, comme vous pourriez être tenté de le croire : nous avons eu entre les mains sept de ces correspondances internationales dans lesquelles nous n'avons eu qu'à copier pour écrire cet article.

Avis aux personnes qui seraient tentées de bâtir des châteaux en Espagne.

D. B.... n.

L'Univers emprunte au *Journal de Bruxelles* une curieuse et étrange histoire qui jette un jour tout nouveau sur le procès du com-muneux Courbet.

D'après les renseignements fournis par le journal belge, si M. Courbet n'a été condamné qu'à une peine dérisoire, c'est qu'il avait eu pour complices, que dis-je pour initiateurs dans son projet de renverser la colonne, MM. Jules Simon et Jules Ferry. Cela étant, il paraît assez singulier qu'au cours de son procès, M. Courbet n'ait pas dit toute la vérité. Il a peut-être cru que son silence lui serait plus favorable que n'auraient pu l'être ses révélations.

Voici ce qu'on lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« L'histoire se dégage chaque jour, et distribue à chacun suivant ses œuvres. Ainsi, on s'est fort ému de la légère condamnation qui a frappé Courbet. Cette juste susceptibilité d'opinion trouve son explication dans les faits suivants :

Pendant le siège de Paris, MM. Jules Ferry et Jules Simon prirent part à une expédition ténébreuse, qui consistait à renverser de son piédestal la statue de l'empereur placée au rond-point de l'Etoile. Cette statue fut jetée à l'eau. Courbet était présent à cette exécution. L'on se promit dès lors de renverser la colonne, qui ne rappelait que le despotisme. Cette idée germa tellement dans l'esprit de MM. Jules Simon et Jules Ferry, que ces deux membres du gouvernement préparèrent un projet de décret qui fut soumis au citoyen Courbet. Celui-ci leur écrivit une lettre en exprimant la pensée que le déboulement du monument suffirait à donner satisfaction à ceux qui voulaient renverser un souvenir de despotisme, et que l'on pourrait placer les bronzes, à titre de curiosité, dans l'hôtel des Invalides.

Survint la Commune. On sait la part que prit Courbet à la démolition de la colonne. Mis en prison à Versailles, Courbet, qui allait passer au conseil de guerre, éprouva le besoin d'atténuer son crime. Il s'adressa à ses anciens complices. Il n'eut pas de réponse. Ce fut alors qu'entra en scène une femme énergique.

La sœur de Courbet pénétra chez M. Jules Simon pour réclamer la lettre écrite pendant le siège, et qui pouvait attirer sur son frère l'indulgence du conseil. Le ministre de l'instruction publique se défendit de la posséder ; mais devant les menaces de la sœur de Courbet, il lui répondit, pour s'en débarrasser, qu'il avait confié la lettre à M. Thiers. La sœur de Courbet se rendit à la présidence ; M. Thiers n'avait pas la lettre, on fit promettre de la chercher.

A une seconde visite chez le président, celle qui s'intéressait si vivement au sort de Courbet rencontra M. Simon. Il s'ensuivit une scène des plus violentes. M^{me} Courbet éleva tellement la voix, en menaçant de tout dire au conseil, que M. Simon promit tout ce que l'on voulut, et dit que la fameuse lettre passerait sous les yeux du conseil. Elle y passa, en effet. Tenant sa promesse jusqu'au bout, M. Simon obtint du président l'autorisation de venir déposer, et se montra très-favorable à Courbet dans sa déposition. Le public, en attendant le réquisitoire si indulgent du commandant Gaveau, comprit bien qu'une haute protection s'étendait sur Courbet. Il fut tout à fait fixé quand il entendit la condamnation dérisoire à six mois de prison. Les juges, qui connaissaient le dessous des cartes, ne pouvant condamner les complices, crurent de leur devoir de ne pas se montrer très-sévères envers un pauvre d'esprit qui mettait sous les yeux du conseil la preuve qu'il existait en sa faveur des circonstances très-atténuantes.

Nous lisons dans la *Revue de la Mode* sous la signature de M^{le} la V^{esse} de Renneville :

J'engage vivement mes lectrices à ne faire

aucun achat en robe d'été avant d'avoir écrit à M. LE HOUSSEL propriétaire de l'Union des Indes, rue Auber, 1, Paris, qui leur enverra franco une magnifique collection d'échantillons de robes foulard de l'Inde, depuis 45 fr. la robe.

On se préoccupe beaucoup, depuis quelques jours, à Paris, de longues mouches noires que l'on écrase par milliers sur les trottoirs.

D'où viennent ces mouches, dit la Presse? Sont-elles dangereuses? Voilà ce que tout le monde se demande.

Elles viennent évidemment du couchant, puisqu'elles sont apportées par une bourrasque de l'Ouest; mais qu'elles nous arrivent d'Espagne ou d'ailleurs, elles ne nous apportent ni la peste ni le charbon, car elles sont tout à fait inoffensives.

Ces visiteuses sont longues, minces et toutes noires, tandis que la mouche charbonneuse est grosse, courte et légèrement azurée.

Quelques bonnes femmes supposent que les bataillons ailés qui nous visitent en ce moment sont attirés par les cadavres mal enterrés aux environs de Paris, et elles les appellent les « mouches des morts ». D'autres, convaincues que ce sont les Allemands qui nous envoient ces escadrons volants, les ont baptisés « mouches prussiennes ».

Chronique locale et méridionale.

On nous annonce de Figeac que l'Ecole supérieure dirigée dans cette ville, par les Frères de la doctrine chrétienne, vient d'ajouter de nouveaux succès à ceux qu'elle a obtenus chaque année, depuis sa fondation.

Huit élèves de cet Etablissement s'étant présentés aux examens pour le brevet de capacité, ont eu concours pour les contributions indirectes. Sept ont réussi.

Ce sont, pour le brevet de capacité :

- MM. Nastorg (Adrien).
- Coulon (Léandre).
- Delbos (Auguste).
- Barriot (Hippolyte).
- Roussille (Louis).

Et pour les contributions indirectes :

- MM. Lagarrigue (Hilaire).
- Delort (Odon).

C'est la meilleure réponse que nous puissions faire, en publiant les succès obtenus par les Frères, aux injustes et calomnieuses accusations dont la démagogie s'obstine à les poursuivre dans le but de tromper les pères de famille.

Nous disons à leurs adversaires : Expliquez-moi pourquoi les élèves des Frères réussissent toujours et sur tous les points de la France, lorsqu'ils se présentent soit à des examens, soit à divers concours. Ils ne sont donc pas si ignorants les maîtres qui forment de tels élèves ! Mais nos démocrates se gardent bien de répondre à cette question et de publier ces succès.

Foire de Cahors du 1^{er} Mai.

1,250 bœufs ont été amenés à la foire, 200 environ ont été vendus, de 450 à 900 francs; les gras, à raison de 37 à 38 francs les 50 kil.

32 chevaux, 23 mulets, 19 ânes, il s'est fait très-peu d'affaires.

15 cochons gras vendus de 45 à 50 cent. la livre poids vif.

250 petits cochons vendus de 25 à 100 fr. la pièce, suivant leur grosseur.

650 moutons, en grande partie vendus de 10 à 25 francs la pièce; les gras à raison de 65 à 70 cent. la livre, poids vif.

638 hectolitres de blé, mis en vente 450 hectolitres ont été vendus avec la moyenne de 23 fr. 65 c. l'hect.

Mais à raison de 11 fr. 71 c. l'hect.

Un règlement nouveau du ministre de la guerre, porté à la connaissance des chefs de corps par une circulaire récente, fixe les emblèmes qui viennent d'être adoptés en remplacement de l'aigle, pour l'ornementation de l'épée des officiers de tous grades et des divers objets d'équipement.

Pour l'infanterie, l'aigle sera remplacé par deux épées de style antique, croisées derrière une couronne de chêne et de laurier. Le même

emblème est admis pour les autres corps, avec des variantes qui sont toutes de style grec ou romain.

Divers journaux annoncent que le ministre de la guerre se propose de faire dans le Midi, aussitôt que la loi militaire sera votée, une tournée d'inspection. C'est par Toulouse que le général de Cissey commencerait son itinéraire. Il s'arrêterait ensuite probablement à Montauban et à Agen.

On lit dans le Moniteur universel :

L'ingénieur en chef du département de la Corrèze vient d'être chargé par le ministre des travaux publics de commencer immédiatement un projet de canalisation entre la Dordogne et le Rhône.

Cette étude se rapporte à une grande étude d'ensemble sur les améliorations des voies navigables et la création de nouvelles voies dans cette partie de la France. Des canaux relieront l'Isle à la Vienne et au canal du Berry, la Vézère au Cher et la Dordogne au Rhône. Le bassin de la Garonne sera mis en relations directes avec les bassins de la Loire et du Rhône. Ces travaux étaient demandés depuis longtemps par les conseils généraux de la Corrèze, du Cantal, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, du Lot et de la Dordogne.

Consulté sur la question de savoir si les engagements décennaux souscrits par les membres de l'enseignement appartenant à la classe de 1871 pouvaient être acceptés dans les conditions fixées par la loi organique du 15 mars 1850 et celle du 1^{er} février 1868, le ministre de l'instruction publique a répondu que, s'ils étaient compris dans le contingent, ils ne sauraient être admis à contracter un engagement qui serait nul de plein droit, puisqu'il doit être souscrit « avant le tirage au sort ».

Quant aux jeunes gens appartenant à un département où le conseil de révision n'a pas encore opéré, l'administration académique peut accepter leur engagement.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 23 Avril 1872.

- Mathématiques élémentaires.**
- Version latine : 1 Guéguen ; 2 Constanti.
- Philosophie et Mathématiques préparatoires.**
- Mathématiques : 1 Cazaly ; 2 Painchenat.
- Rhétorique.**
- Version grecque : 1 Cayla ; 2 Romec.
- Seconde.**
- Narration latine : 1 Depeyre ; 2 Boussac.
- Troisième.**
- Thème latin : 1 Rives ; 2 Salvat.
- Quatrième.**
- Thème latin : 1 Mazeillé ; 2 Dentraygues.
- Cinquième.**
- Thème latin : 1 Girardeau ; 2 Pradel.
- Sixième.**
- Thème latin : 1 Grépon ; 2 Albert.
- Septième.**
- Thème latin : 1 Bertrand ; 2 Chambard.
- Huitième.**
- Calcul : 1 Valat ; 2 Boudet.
- Classe préparatoire. — Première division.**
- Lecture : 1 Gayet ; 2 Aymar.
- Deuxième division.**
- Lecture : 1 Castagné ; 2 Deltrieu.
- Troisième division.**
- Lecture : 1 Maillet ; 2 Couret.
- Enseignement secondaire spécial.**
- Troisième année.**
- Narration française : 1 Rozières ; 2 Bonnet.
- Deuxième année.**
- Thème anglais : 1 Andrieu ; 2 Couture.
- Première année.**
- Version anglaise : 1 Gez ; 2 Conty.
- Année préparatoire.**
- Thème anglais : 1 de Lagrandval ; 2 Beulagnat.

Le Proviseur, RICHAUD.

Une découverte assez curieuse a été faite récemment. Un cultivateur a observé qu'en arrosant les légumes et les arbres fruitiers avec une solution de sulfate de fer, on obtenait des résultats étonnants. Des haricots gagnaient en grosseur près de 60 0/0 et, ce qui vaut mieux, le goût en est beaucoup plus savoureux. Parmi les arbres à fruits, celui qui profite le plus de cet arrosage est le poirier.

Les chenilles ont déjà commencé leurs ravages. Beaucoup de propriétaires ont négligé d'écheniller. Aujourd'hui, on peut encore opérer efficacement en touchant avec un pinceau ou une éponge imbibée d'huile de noix les nids

ou les agglomérations des chenilles. Cette huile foudroie presque ces insectes.

Il faut aussi faire une chasse énergique aux hannetons, si nuisibles aux arbres et aux plantes. Le matin, ils sont endormis sur les feuilles et les branches. En secouant un peu l'arbre ou l'arbuste, ils tombent. Ecrasés qu'ils soient, ils forment un excellent engrais.

Plusieurs jeunes gens trouvés après 11 heures du soir dans les rues de Cahors, étalant leur état d'ivresse et troublant le repos public ont été conduits par la patrouille de la police à la chambre de sûreté de la mairie.

Une femme de mauvaise vie a été également arrêtée la nuit dernière.

Théâtre de Cahors.

Nous ne pouvons passer sous silence le beau succès de M. Saint-Martin à la représentation de jeudi. Les Chevaliers du Pince-nez avaient été joués il y a quelques jours et le directeur, qui est en même temps un des meilleurs acteurs de sa troupe, avait déjà rempli le rôle si difficile de Chabannais. C'est assez dire qu'à la reprise de cette pièce les spectateurs abondaient. Les galeries étaient brillantes de toilettes et d'uniformes.

Chabannais paraît et les éclats de rire commencent. Quel type ! Toutes les imperfections humaines se sont malicieusement unies dans une même nature. Différenté de corps, et de caractère donc !... Chabannais est un bossu fashionable, rageur, querelleur et jaloux ; claqueur par paires, et brave jusqu'au danger exclusivement ; suffisant et menteur, dieu sait comme ! et persuadé qu'il plait aux femmes... le pauvre diable.

Il faut être excellent comédien pour bien mettre en relief tous les détails de ce rôle ingrat, qui par les excès même du caractère qu'il dépeint, exige beaucoup de finesse et d'intelligence, pour ne pas tomber dans le grotesque.

Les applaudissements d'un public d'élite, ont prouvé à M. Saint-Martin qu'il avait su dire juste et vrai.

Dimanche, la direction donne *Le Petit Faust*, le grand succès des Folies-Dramatiques. Nous recevons à ce sujet la lettre suivante de M. Saint-Martin. On ne saurait être plus soucieux des plaisirs d'une population, qui certainement, récompensera M. le Directeur de ses sacrifices exceptionnels, en venant en foule au Théâtre.

Cahors, le 2 Mai 1872.

Monsieur,

« J'ai désiré offrir au public Cadurcien l'Opéra-Bouffe qui a fait courir tout Paris : *Le Petit Faust* d'Hervé, joué 300 fois de suite aux Folies-Dramatiques et qui vient d'être repris.

« Je n'ai rien négligé pour donner à cette pièce toute l'importance qu'elle mérite, Je viens de faire faire : Costumes entièrement nouveaux et conformes à la création, trucs, accessoires et le décor du dernier tableau.

« Puisse le public, toujours si bienveillant, couvrir les frais énormes d'une telle soirée !... »

« SAINT-MARTIN-LACLAVÈRE. »

Théâtre de Cahors

Direction de M. SAINT-MARTIN-LACLAVÈRE

Dimanche, 3 mai 1872,

LE PETIT FAUST

Opéra bouffe en 3 actes et 4 tableaux.

Décor, Costumes, Trucs et Accessoires nouveaux.

Fais ce que dois

de Coppée.

Cartes à l'avance chez M. BASTIDE, concierge du Théâtre.

Bureaux, à 7 h. 1/2. — Rideau, à 8 h.

Dernières nouvelles

Versailles, 3 mai, 5 h. soir.

Les partisans de la nomination du Conseil d'Etat par le pouvoir exécutif ont essayé de revenir, hier, sur le vote qui attribue cette no-

mination à l'Assemblée, leurs efforts ont été inutiles.

La majorité aurait été bien plus forte sans la faiblesse de 35 ou 40 députés de la droite et du centre droit, qui se sont séparés de leurs collègues sur cette importante question. En réalité, on n'a pas voulu ébranler le ministère; mais M. Thiers, gouvernant trop avec la minorité, et, d'un autre côté de graves circonstances pouvant se produire, on a voulu prouver que l'Assemblée nationale serait à la hauteur de sa tâche. Les 338 voix deviendront facilement 400 ou 450, contre lesquelles ne prévaut pas la coalition des républicains de toute nuance, pas plus ceux de la Commune que ceux de la gauche modérée.

La gravité de cette situation, gravité tout-à-fait rassurante au fond, se traduit dans le langage de tous les journaux, et par l'émotion qui règne dans les couloirs de l'Assemblée et dans toutes les réunions parlementaires.

Du reste, la discussion de la loi sur le Conseil d'Etat n'a plus qu'un médiocre intérêt. Les divers articles sont successivement adoptés, et il ne restera plus que la troisième et dernière lecture, à l'occasion de laquelle le parti vaincu aurait tort d'engager une nouvelle lutte.

On lit dans la Gazette de France :

Le vote sur le conseil d'Etat est un des plus grands actes accomplis par l'Assemblée. Nous ne savons quelles conséquences il portera. Mais on peut, quoi qu'il arrive, le considérer comme marquant le point de départ d'une phase nouvelle.

On lit dans le Journal de Paris :

Nous ne pouvons nous dispenser de signaler l'étrange attitude de la gauche venant voter avec un ensemble étonnant, contre les prérogatives parlementaires et en faveur de l'extension des droits du pouvoir exécutif.

Une pareille attitude, en contradiction flagrante avec les doctrines que la gauche a toujours professées, montre combien ce parti fait bon marché de ses principes, lorsqu'il trouve, à tort ou à raison, le moindre intérêt à les sacrifier.

On lit dans le Pays :

L'Assemblée a reconquis son autorité. Véritablement, elle s'est montrée souveraine, et non pas parce que quelques-uns de ses membres les plus ardents ont revendiqué une prérogative, mais parce que la majorité a fait acte effectif de souveraineté en imposant sa volonté au pouvoir exécutif sur une question capitale.

On lit dans la Patrie :

Le souvenir des déceptions que l'Assemblée a éprouvées, des nominations qu'elle a vues et des complaisances auxquelles elle assiste, lui a inspiré la volonté de ne pas fournir un nouveau moyen d'action contre sa propre politique et une force de plus aux alliances révolutionnaires.

Le maréchal Bazaine a écrit à M. Thiers pour lui demander d'être envoyé devant un conseil de guerre. Le ministre de la guerre a informé hier la commission de la proposition Bamberger, que ce vœu serait prochainement réalisé. Le ministre a dû faire aujourd'hui au gouvernement ses propositions pour la composition de ce conseil. On assure que les généraux Ulrich et de Wimpffen ont demandé aussi à expliquer leur conduite devant un conseil de guerre.

Les dernières nouvelles reçues d'Espagne semblent être favorables au gouvernement.

On dit que la bande Rada, la plus importante de toutes, serait acculée à la frontière française, après avoir refusé le combat aux troupes régulières.

Bourse de Paris.

Paris, 4 Mai 1872, soir.

Rente 3 p. %	54,50
— 4 1/2 p. %	78,00
— 5 p. %	87,35

AVIS

Nous prions instamment nos souscripteurs en retard, de vouloir bien acquitter le montant de leur abonnement en un bon de poste. Leur silence nous autoriserait à faire traiter sur eux, dans la quinzaine, en leur faisant supporter les frais de recouvrement.

ANNONCES

CHEMINS DE FER

DE SEVILLE A XERES ET CADIX.

C'est le 9 mai que doit expirer irrévocablement le dernier délai pour adhérer à la transaction.

Si à cette époque la transaction n'avait pas réuni le nombre d'adhésions indispensable, le chemin de Séville serait déclaré en faillite, les obligations auraient perdu toute valeur, et les obligataires qui se seraient abstenus d'adhérer n'auraient qu'à s'en prendre à eux-mêmes des conséquences désastreuses de leur incurie.

Le Conseil d'Administration adresse ce dernier avis aux obligataires et les invite à déposer sans plus de retard leurs titres et leurs adhésions chez leurs agents de change ou banquiers.

Dans les Départements les principaux banquiers et agents de change reçoivent les dépôts d'obligations et se chargent d'envoyer les adhésions à MM. les fils de Guilhou jeune, banquiers à Paris, rue Blanche, n° 72, qui continuent à payer à tous ceux qui adhèrent UN franc 42 c. 1/2 par obligation, pour les intérêts anticipés du 1er semestre de 1871.

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5%. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2% à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements: aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION (ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 57, rue Tailbout, Paris

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :

Participation aux emprunts publics et émissions.

Prêts et avances sur titres. (Mêmes numéros conservés).

Paiement de tous coupons.

Placement permanent d'obligations et arbitrages avec toutes valeurs.

Achat et vente de toutes valeurs en Banque.

Opération de Bourse au comptant et à terme (courtage officiel). Renseignements gratuits sur toutes valeurs françaises et étrangères.

Le Président du Conseil d'Administration, N. LEFÈVRE-DURUFLÉ, G. O. *

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages. Publié sous la direction de N. Edouard Charbon.

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du Tour du monde, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication, portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

- Edition mensuelle... 9 fr.
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures... 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr.
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 16 FR. — 9 MOIS, 24 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

Le Temps, dont les principaux rédacteurs politiques sont toujours MM. A. Neffizer, Ed. Scherer, André Cochut, Georges Jeannerod, Ulysse Ladet, Alfred Marchand, Maurice Block, L. Montigny, Le Reboullet, J. Hébrard, etc., etc., et dont les correspondances étrangères et la partie littéraire ont une valeur reconnue, va publier :

- Lettres politiques, par M. P. LANFREY.
Notes sur l'Angleterre, par M. H. TAINE.
Le Siège de Paris, journal d'un officier de marine.
Le Blessé, roman, par M. HECTOR MALOT.

CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

ÉTUDE

de Me Delbreil, licencié en droit, avoué à Cahors.

VENTE

De Biens immeubles

Dépendant d'une succession bénéficiaire.

Adjudication fixée au 27 mai 1872.

Par jugement du tribunal de première instance de l'arrondissement de Cahors, en date du 26 février mil huit cent soixante-douze.

Le sieur André Couaillac, propriétaire, cultivateur, habitant et domicilié du lieu de Mirandol, commune de Rouffiac, agissant en qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de Guillaume Couaillac, son frère quand vivant, propriétaire, habitant et domicilié du lieu de Barnac, commune de St-Cyprien, a été autorisé à faire procéder, dans les formes de droit, à la vente des biens immeubles ci-après décrits, dépendant de la succession dudit Guillaume Couaillac.

Biens à vendre.

1° Une terre, située au lieu dit les Vignes, commune de St-Cyprien portée sous le n° 8 section A du plan cadastral de ladite commune, pour une contenance environ d'un hectare neuf ares cinquante centiares et pour un revenu net de vingt-cinq francs cinquante-cinq centimes.

2° Une vigne au même lieu portée sous le numéro 9 du même plan et de la même section, d'une contenance environ de dix-neuf ares vingt centiares et d'un revenu net de un franc quinze centimes.

3° Une autre vigne située au même lieu portée sous le n° 53 du même plan et de la même section, d'une contenance environ de cinquante-sept ares soixante centiares et d'un revenu net de cinq francs

soixante-seize centimes.

4° Une terre, située au lieu dit le Soulié, même commune, portée sous le n° 54 du même plan et de la même section A, et contenant environ dix huit ares dix centiares, elle est portée pour un revenu net de 1 franc quatre-vingt-un centiares.

5° Une terre dite l'enclos, dans la même commune, portée sous le n° 65 du même plan cadastral et de la même section, d'une contenance environ de un hectare seize ares trente centiares, et d'un revenu net de trente-sept francs treize centimes.

6° Un pré situé au même lieu de l'Enclos, porté sous le n° 69 du même plan et de la même section, d'une contenance de sept ares vingt-cinq centiares et d'un revenu net de deux francs dix-huit centimes.

7° Un bois, situé au lieu dit Planié de Barnac, même commune, porté sous le n° 83 des mêmes plan et section, d'une contenance environ de quinze ares cinq centiares et d'un revenu net de un franc vingt centimes.

8° Une terre et pâture, situées au même lieu de la plaine de Barnac, portées sous le numéro 85 du même plan et de la même section, d'une contenance environ de quarante-deux ares soixante-quinze centiares et d'un revenu net de un franc vingt-huit centimes;

9° Une pâture située au lieu dit Couché, même commune, portée sous le numéro 88 desdits plan et section, contenant environ cinq ares cinquante-cinq centiares et d'un revenu net de onze centimes;

10° Une maison située au lieu de Barnac, commune de Saint-Cyprien, portée sous le numéro 64, P du plan cadastral de ladite commune même section A et d'un revenu net de sept francs cinquante centimes. Le sol de ladite maison comprise sous le même numéro, est d'une contenance environ de quatre ares huit centiares avec le pâturage attenant et est porté pour un revenu net de trois ares vingt-quatre centiares;

11° Un bois situé au même lieu de Barnac, porté sous le numéro 71, P du même plan et de la même section, d'une contenance environ de quarante-huit ares cinq centiares et d'un revenu net de onze francs quatre-vingt-dix centimes.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Saint-Cyprien, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors, ils sont portés à la matrice cadastrale de la commune de Saint-Cyprien, folio 329, sur la tête de Guillaume Couaillac, à Barnac.

Ils seront vendus aux enchères devant M. Cayla, juge suppléant au tribunal civil de Cahors, commis à ces fins par le jugement précité.

Cette vente sera faite au Palais de Justice de Cahors, le vingt-sept mai courant, à onze heures du matin.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de mille francs en sus des charges, et 1,000 francs.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le trois mai mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant : DELBREIL.

Enregistré à Cahors le... mai mil huit cent soixante-douze, Forcé Reçu un franc vingt centimes, décimes compris.

Signé : GISBERT.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Fumel, Monsempron-Libos.

Table with 4 columns: Destination, 1re cl., 2e cl., 3e cl. Rows include Cahors, Libos, Puy-l'Evêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cette.

Table with 2 columns: Destination, Arrivées de Cahors, Départements. Rows include Arrivées de Cahors (Voir tableau 1), AGEN, MONTAUBAN, AGEN, LIBOS.

Table with 2 columns: Destination, Arrivées de Cahors. Rows include Arrivées de Cahors (Voir tableau 1), PÉRIGUEUX, LIMOGES, ORLÉANS, PARIS.

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT. Brochure grand in 8° de 412 pages... 1 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour. De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

A. BERGON ET Cie

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors. Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit. SAVOIR : Pour la 1re et 2e tailles, 70 fr. — Pour la 3e et 4e tailles, 60 fr.

AVIS AUX DAMES F. GILIS

Teinture en tout genre, réparation et mise de châles en vêtements sans les couper. SPÉCIALITÉ Teinture de Crêpes de Chine et des Robes de soie. Moirage et impression de toutes soies. Teinture des anciennes soies pour ornements d'Eglises. Mise à neuf et réparation des Tapis des Gobelins, d'Aubusson, etc. Le Magasin est situé rue Portail-au-Vent, maison Burgalières. Ateliers quai Billié, maison Lagarrigue.

FLEURS ARTIFICIELLES MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS Galerie de Fontenille, boulevard Nord. Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médailleurs. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

A VENDRE D'OCCASION UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréa neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Sells, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie. S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, Cahors.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix. Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc. 10 fr. le flacon, n° 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement. Dépot chez les principaux Pharm. de chaque ville.

NÉURALGIES GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU D. CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS